

## REGLEMENT INTERIEUR

**Ce règlement doit permettre à chacun, enfant, enseignant, surveillant et parents de collaborer à l'oeuvre éducative où chacun a sa part de responsabilité. Il repose sur les principes énoncés dans la charte éducative de confiance.**

### **HORAIRES DES COURS:**

Le matin: 8h45/ 12h00. L'après- midi: 13h30/ 16h30

Pour que les cours commencent bien à l'heure, il est indispensable que les enfants arrivent 5 minutes avant la classe. Jours de classe: lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Comme les années passées, l'équipe enseignante proposera des temps d'aide personnalisée pour aider les enfants de manière ponctuelle. Ces séances auront lieu le vendredi de 16h30 à 17h30.

### **ARRIVEE ET SORTIE DES ENFANTS:**

Les institutrices prennent en charge les élèves à partir de 8h30. Les enfants qui arrivent avant vont obligatoirement en garderie. Un enfant encore présent à 12h15 va à la cantine.

Les élèves qui ne déjeunent pas à la cantine ne doivent pas revenir avant 13h15. En effet, le personnel communal ne surveille que les enfants déjeunant à la cantine.

A 16h45, tous les élèves encore présents vont à la garderie. Aucun enfant ne doit attendre sur le trottoir. Tout enfant autorisé par ses parents à quitter seul l'école doit avoir un mot d'autorisation écrite dans son cahier de liaison ou une autorisation à l'année signée dans la fiche de renseignements.

Nous attirons votre attention sur le port du casque rendu obligatoire en vélo pour les enfants de moins de 12 ans. En application de la mesure n°16 du comité interministériel de la sécurité routière du 2 octobre 2015, le décret, paru au JO du 22 décembre 2016 est entré en application à partir du 22 mars 2017. Cette mesure a été mise en vigueur afin de réduire les risques de traumatismes crâniens des enfants de moins de 12 ans au guidon de leurs vélos comme passagers. Dans ce même souci, en cas d'absence de casque les élèves ne seront pas autorisés à sortir de l'école avec leur vélo.

### **RECEPTION DES ENFANTS:**

Seuls les parents des enfants de PS, MS et GS accompagnent leurs enfants jusqu' à leur classe. Les autres parents laissent et récupèrent leurs enfants au portail sous la surveillance des enseignantes. Nous vous demandons d'accompagner votre enfant jusqu'au portail. Nous vous rappelons que les allers et venues des élèves entre le parking et le portail sont sous votre responsabilité.

### **LIENS AUX FAMILLES :**

Les enseignantes sont présentes au portail: matin, midi et soir. Vous pouvez leur parler à ce moment- là. Pour un problème plus particulier, il est préférable de prendre rendez- vous. Au cours du 1er trimestre, une réunion d'informations aura lieu dans chacune des classes.

Un temps de rendez-vous avec l'enseignante sera proposé au cours de l'année. Dans le cas de parents séparés, nous demandons la présence du père et de la mère lors de ce rendez-vous. Dans cette situation, nous ne proposons pas de temps de rencontre séparément. Nous vous rappelons que ces temps d'échange sont nécessaires pour garder un lien de confiance avec l'équipe enseignante toujours au profit des apprentissages de vos enfants.

En revanche tout manquement de civisme ou toute agression à l'égard d'une enseignante pourra conduire à une rupture du contrat de scolarisation de votre enfant. Il en va de la responsabilité de chacun de préserver un climat constructif et serein au sein de l'établissement pour le bien être de vos enfants.

### **CANTINE:**

La cantine est municipale. Les enfants déjeunent dans un réfectoire à l'école. Le prix du repas était fixé à **3,80€** par la mairie pour l'année 2018/19. Il sera actualisé en Septembre pour l'année 2019/20. Vous recevrez une facture en début de chaque mois pour régler les repas pris lors du mois écoulé. Vous effectuerez votre paiement au Trésor Public. Pour un enfant qui mangera occasionnellement, le système de facturation sera le même.

## **GARDERIE:**

Une garderie est assurée à l'école.

Le matin, de 7h30 à 8h30, avec Delphine GOUDEAU

Le soir, de 16h45 à 18h30, avec Delphine GOUDEAU et Amélie CHAUVIN

Le soir, les élèves du primaire commencent leurs devoirs, mais il est possible qu'ils ne soient pas terminés, c'est aux parents de vérifier. En effet, Melle CHAUVIN est présente **pour guider, aider et surveiller**, en aucun cas elle ne peut garantir que tout le travail soit achevé.

Par ailleurs, les enfants qui viennent régulièrement à l'étude apporteront une trousse garnie qui restera dans leur cartable. Quand vous venez récupérer votre enfant, merci de respecter le silence pour ne pas gêner les élèves qui travaillent. La garderie a lieu dans la salle de motricité le matin, puis, dans la classe des CP/CE1, le soir.

## **TARIFS 2019/2020 :**

Rétributions scolaires mensuelles:

20€ par enfant

Le paiement des frais scolaires se fera par prélèvement automatique au mois, au trimestre ou à l'année. Un RIB/IBAN vous est demandé dans les documents de rentrée pour que le prélèvement soit effectif au début du mois d'octobre. Un chèque de 32€ par enfant correspondant aux cotisations diocésaines sera encaissé en août.

Garderie:

- 1,70€ par matin
- 2,00€ par enfant du primaire par soir jusqu'à 18h
- 1,70€ par enfant de maternelle par soir jusqu'à 18h
- 1,10€ pour la demi-heure entamée après 18h

La facturation de la garderie restera mensuelle, le paiement se fera toujours par chèque.

## **ASSURANCES:**

Vous devez assurer chacun de vos enfants scolarisés: **pour les accidents qu'il peut subir** (individuelle accident) **et pour les accidents qu'il peut provoquer** (responsabilité civile),

**SOIT**, chez votre assureur, il doit alors vous fournir une attestation stipulant **OBLIGATOIREMENT** les deux mentions: individuelle accident et responsabilité civile,

**SOIT**, par l'intermédiaire de l'école, en souscrivant à la Mutuelle Saint-Christophe pour la somme de 10,50€. Si vous choisissez cette formule, remplissez et retournez l'imprimé accompagné d'un chèque à l'ordre de "L'OGEC de VIVY". **Attention, cette assurance couvre l'individuelle accident seulement, pour la responsabilité civile vous devrez demander à votre assureur.**

Par ailleurs, les enfants ne doivent pas apporter d'objets dangereux (couteaux, briquets...), d'argent, de bijoux... L'école décline toute responsabilité dans le cas de perte ou de détérioration de ces objets personnels.

## **JEUX SUR LA COUR:**

La balançoire, les vélos et trottinettes sont réservés aux élèves de maternelle (de la PS à la GS). Le bac à sable est ouvert seulement les jours de beau temps, tous les enfants peuvent y jouer. Le panier de basket et la table de ping-pong sont réservés aux enfants des classes élémentaires. **ATTENTION** : Il est strictement interdit de monter debout sur les bancs et tables qui ont été disposés sur la cour.

## **CAHIER DE LIAISON:**

Chaque élève possède un cahier de liaison. Il doit toujours être dans le cartable. Il est l'instrument de dialogue entre la famille et l'école. Pensez à le regarder tous les soirs et à signer au bas de chaque document pour nous indiquer que vous avez lu les informations

## **MALADIE ET MEDICAMENTS:**

Les enseignantes et le personnel ne sont pas autorisés à dispenser un traitement même sur présentation d'une ordonnance. Seuls les élèves ayant un PAI (projet d'accueil individualisé) peuvent prendre leur traitement au sein de l'école. Demandez à votre médecin de répartir les prises de médicaments entre le matin et le soir.

En cas de maladie contagieuse (conjonctivite, impétigo, varicelle...) votre enfant ne pourra revenir à l'école qu'avec l'avis de votre médecin. Vous devrez nous fournir un certificat médical.

Un enfant malade (avec des symptômes de fièvre, de vomissements...) ne peut être scolarisé. Il est important pour lui de trouver un mode de garde.

#### **ABSENCE:**

Lorsque votre enfant est malade, il est indispensable de prévenir l'école si vous n'y mettez pas votre enfant. Il est important de savoir que **l'école est obligatoire à partir du moment où l'enfant y est inscrit (même en maternelle). Toute absence injustifiée dépassant 4 demi-journées par mois doit être signalée par le chef d'établissement à l'Inspecteur de l'Education Nationale.**

#### **HYGIENE**

Chaque enfant doit veiller à arriver à l'école dans une tenue propre et correcte (pas de jupe trop courte, pas de tongs...). **Nous demandons aussi aux parents de surveiller très régulièrement les têtes des enfants** afin d'éviter les invasions de poux.

#### **VETEMENTS ET CHAUSSURES DE SPORT:**

Tous les vêtements qui s'accrochent aux vestiaires **doivent être marqués au nom de l'enfant.** Trop de vêtements ne retrouvent pas leur propriétaire!

Il est indispensable aux élèves de CE/CM d'avoir une paire de chaussures de sport pour être dans la salle de sport. Celles qui servent au trajet peuvent être humides ou sales.

Chaque enfant pense donc à apporter ses chaussures dans un sac le jour de la séance de sport.

#### **REGLEMENT ET COMPORTEMENT:**

Chaque enfant recevra le règlement de l'école, ce dernier devra être signé par l'élève et ses parents. Dans chaque classe élémentaire, nous mettons aussi en place une grille de conduite sur laquelle sera porté tout débordement au règlement. Nous comptons sur chacun pour que toutes les règles soient respectées et pour que la vie dans l'école, tous ensemble, soit la plus agréable possible.

#### **SECURITE:**

Des barrières ont été fixées par la commune devant l'école pour assurer la sécurité des enfants qui entrent et qui sortent de l'école. **Vous devez donc vous garer sur le parking réservé à cet effet sur le côté de l'école.** Nous vous rappelons aussi que **le stationnement devant les maisons voisines n'est pas autorisé.** Il est particulièrement gênant. Nous vous remercions par avance pour le respect que vous porterez à ces règles.

Bien évidemment, il est strictement interdit de passer entre les barrières ou de les enjamber.

**Merci aux petits et aux grands de respecter cette règle pour la sécurité de tous !**

#### **PHOTOS**

A l'occasion de manifestations organisées par l'école ( sorties, kermesse...) vous pourrez être amenés à prendre des photos des élèves de l'école. Nous vous rappelons que vous n'êtes pas autorisés à publier ces photos sur les réseaux sociaux sans un accord des parents de chaque élève concerné.

#### **ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES:**

L'assemblée générale des associations (OGEC et APEL) aura lieu en septembre. Elle permet à chacun de connaître le fonctionnement et le système de gestion de l'école. Vous serez tous conviés en temps et en heure à cette réunion. Nous vous remercions par avance pour l'attention que vous porterez à cette invitation. Pensez que l'école de votre enfant ne peut pas fonctionner sans l'investissement de parents bénévoles !

**PRESIDENT de L'OGEC:** Monsieur GAGET Rafaël

**PRESIDENTE de L'APEL :** Madame DUBLE Marjorie

**O.G.E.C:** Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique

**A.P.E.L:** Association des Parents de l'Ecole Libre